

**Avenant n°2 au Contrat de Projets État-Région  
des Pays de la Loire 2007-2013  
- Révision à mi-parcours -**

Entre

l'État  
représenté par M. Jean DAUBIGNY,  
préfet de la région Pays-de-la-Loire,  
préfet de Loire-Atlantique

d'une part,

et

la Région des Pays de la Loire,  
représentée par M. Jacques AUXIETTE,  
président du conseil régional des Pays de la Loire

d'autre part,

- Vu la loi du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification ;
- Vu le décret du 16 février 2010, sur les pouvoirs des préfets de région ;
- Vu les décisions du comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires du 6 mars 2006 ;
- Vu le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 des Pays de la Loire signé le 17 mars 2007 ;
- Vu la convention générale de mise en œuvre en date du 17 octobre 2007 ;
- Vu les conventions d'exécution signées ;
- Vu l'avenant n°1 dénommé « Ile d'Yeu » au Contrat de Projets 2007-2013 Etat-Région des Pays de la Loire signé le 22 juillet 2009 ;
- Vu la note méthodologique de la DATAR en date du 4 octobre 2010 sur la révision à mi-parcours des CPER 2007-2013 ;
- Vu l'avis du conseil économique social et environnemental régional des Pays de la Loire en date du 24 janvier 2011 concernant la révision à mi-parcours de l'axe III « Accessibilité et transports » ;
- Vu la délibération du conseil régional des Pays de la Loire en date du 28 janvier 2011 concernant la révision à mi-parcours de l'axe III « Accessibilité et transports » ;
- Vu l'accord donné par le Premier ministre au préfet de la région Pays-de-la-Loire, le 5 avril 2011, de procéder à la signature de l'avenant à mi-parcours du Contrat de Projets Etat-Région ;
- Vu l'avis du conseil économique social et environnemental régional des Pays de la Loire en date du 23 juin 2011 concernant la révision à mi-parcours des axes I « Economie de la connaissance, compétitivité, innovation, emploi », II « Environnement et développement durable » et IV « Développement territorial et cohésion sociale » ;
- Vu la délibération du conseil régional des Pays de la Loire en date du 30 juin 2011 concernant la révision à mi-parcours des axes I « Economie de la connaissance, compétitivité, innovation, emploi », II « Environnement et développement durable » et IV « Développement territorial et cohésion sociale » ;

## **Il est convenu ce qui suit:**

### Article 1 : Objectifs de l'État et de la Région

L'état et la Région ont signé le 17 mars 2007 un Contrat de Projets pour la période 2007-2013, complété par un avenant « Île d'Yeu », signé le 22 juillet 2009.

Après quatre années d'exécution, l'État et la Région ont procédé à un examen de leurs engagements en associant les partenaires financiers du contrat. Ils ont considéré qu'un ajustement à mi-parcours était nécessaire pour assurer la mise en œuvre optimale de ce contrat compte tenu de l'avancement des opérations, de l'évolution de leurs coûts, de leur degré de priorité et de l'évolution du contexte de mise en œuvre.

Cet ajustement respecte les orientations initiales du contrat ainsi que ses principaux projets.

### Article 2 : Ajustements financiers

Les ajustements financiers s'effectuent dans le respect du cadre budgétaire initial, à enveloppe globale constante pour l'État et la Région (cf. annexe n°1).

Les cas échéants, les financements prévisionnels attendus des autres partenaires, non signataires, seront précisés dans les conventions spécifiques aux opérations.

Des financements complémentaires pourront être recherchés par l'Etat et la Région.

### Article 3 : Actions modifiées et projets nouveaux

Les ajustements sont présentés dans l'annexe n°2. Les conventions d'exécution, le cas échéant modifiant celles qui existent, préciseront les dispositions techniques et financières du contrat de projet révisé.

### Article 4 : Conditions d'exécution de cet avenant

Les dispositions générales du Contrat de Projets État-Région et de son avenant « Île d'Yeu » non modifiées par le présent avenant demeurent applicables jusqu' au terme du contrat initial.

S'agissant de l'axe III « Accessibilité et transports », la réalisation de la liaison ferroviaire rapide Angers-Laval-Rennes, dite « virgule de Sablé », est souhaitée par l'Etat et le Conseil régional des Pays de la Loire. Elle s'inscrit en cohérence avec la réalisation de la LGV Bretagne-Pays de la Loire. L'accord définitif sur ce projet devrait intervenir au premier trimestre 2011. En cas de difficultés pour assurer le montage financier de cette opération, le contenu du présent avenant serait réexaminé.

Le suivi prévu par la convention générale de mise en œuvre et par l'outil PRESAGE permettra de vérifier l'engagement des projets dans le délai du CPER. Les projets dont la réalisation s'avérerait non tenable dans ce délai feront l'objet d'une proposition de redéploiement en faveur de ceux en état d'être mis en œuvre.

Fait à Nantes, le

**06 SEP. 2011**

Le président du conseil régional  
des Pays de la Loire

Jacques LUXIETTE

Le préfet de la région Pays-de-la-Loire,  
préfet de la Loire-Atlantique

Jean DAUBIGNY

## AVENANT A MI-PARCOURS

Validé en RIM le 22 mars 2011

## PAYS DE LA LOIRE (y compris avenant Ile d'Yeu signé en 2008)

CPER 2007-2013 révisé

Code codif.	Libellé	P.L.O.L.F.		CPER 2007-2013 révisé		TOTAL FINANCEURS
		2007	2008	Etat	Région	
<b>A01.1</b>	<b>Enseignement supérieur et recherche agricole</b>			6 433 000	2 919 000	9 352 000
A01.11	Mise au standard international des bâtiments d'ens sup et recherche agricoles		142	5 315 000	657 000	5 972 000
A01.12	Bourses de thèses		142	453 000	450 000	903 000
A01.13	Recherche appliquée et innovation dans les industries agro-alimentaires		142	665 000	1 812 000	2 477 000
<b>A01.3</b>	<b>Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural</b>			53 990 000	17 430 000	71 420 000
A01.31	Investissements dans les exploitations agricoles (PMBE + adaptation CORSE et DOM)		154	31 500 000		31 500 000
A01.32	Plan végétal pour l'environnement (PVE)		154	4 210 000	1 210 000	5 420 000
A01.33	Accompagnement de l'installation des agriculteurs		154	13 300 000	4 500 000	17 800 000
A01.34	Accompagnement de la filière pêche et aquaculture		154	3 720 000	3 720 000	7 440 000
A01.35	Accompagnement de la filière cheval		154	1 280 000	8 000 000	9 260 000
<b>A01.4</b>	<b>Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés</b>			20 599 000	52 268 000	72 867 000
A01.41	Fillières agricoles : Part Régionale	227	154 act 11	20 599 000	52 268 000	72 867 000
<b>A02.1</b>	<b>Compétitivité de la filière forêt-bois</b>			1 295 000	1 295 000	2 590 000
A02.11	Compétitivité de la filière forêt-bois		149	1 295 000	1 295 000	2 590 000
<b>A03.1</b>	<b>Gestion des milieux et biodiversité</b>			4 810 000	21 490 000	26 100 000
A03.12	PNR	153	113 act 7	1 600 000	18 200 000	19 800 000
A03.11	Autres actions de préservation de la biodiversité	153	113 act 7	3 010 000	3 290 000	6 300 000
<b>A03.4</b>	<b>Gestion globale et équilibrée des rivières, des milieux aquatiques et des ressources en eau</b>			30 000 000	18 240 000	48 240 000
A03.41	Gestion globale et équilibrée des rivières, des milieux aquatiques et des ressources en eau		Agences de l'Eau	30 000 000	18 240 000	48 240 000
<b>A04.1</b>	<b>Lutte contre le changement climatique et maîtrise de l'énergie</b>			22 500 000	23 600 000	46 100 000
A04.11	Lutte contre le changement climatique et maîtrise de l'énergie		ADEME	22 500 000	23 600 000	46 100 000
<b>A04.2</b>	<b>Fillière déchets et divers</b>			2 500 000	1 400 000	3 900 000
A04.21	Fillière déchets et divers		ADEME	2 500 000	1 400 000	3 900 000
<b>A05.1</b>	<b>Développement industriel</b>			16 000 000	16 700 000	32 700 000
A05.11	Actions collectives	127	134	16 000 000	16 700 000	32 700 000
<b>A05.2</b>	<b>Développement des entreprises</b>			2 800 000	1 900 000	4 700 000
A05.21	Ecoles des Mines	134	192	2 800 000	1 900 000	4 700 000
<b>A06.1</b>	<b>Accès et retour à l'emploi</b>			1 500 000	0	1 500 000
A06.11	Actions réalisées par les maisons de l'emploi		102	1 500 000		1 500 000
<b>A06.2</b>	<b>Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques</b>			18 300 000	19 800 000	38 100 000
A06.21	Parc immobilier AFPA, réseau CARIF-OREF-ARACT, développement des compétences, illettrisme (DOM)		103	18 300 000	19 800 000	38 100 000
<b>A07.1</b>	<b>Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche universitaire</b>			92 053 000	42 027 000	134 080 000
A07.11	Mise au standard international des bâtiments d'ens sup et recherche universitaire		150	72 323 000	40 027 000	112 350 000
A07.12	Amélioration de la vie étudiante		150	19 730 000	2 000 000	21 730 000

## AVENANT A MI-PARCOURS

Validé en RIM le 22 mars 2011

## PAYS DE LA LOIRE (y compris avenant Ile d'Yeu signé en 2008)

CPER 2007-2013 révisé

Code codif.	Libellé	P.L.O.L.F. 2007	P.L.O.L.F. 2008	Etat	Région	TOTAL FINANCEURS
<b>A08.1</b>	<b>Equipements scientifiques de recherche universitaire</b>			4 947 000	1 338 000	6 285 000
A08.11	Equipements scientifiques de recherche universitaire		150	4 947 000	1 338 000	6 285 000
<b>A08.2</b>	<b>Recherche scientifique et technologique pluridisciplinaire</b>			24 756 000	25 435 000	50 191 000
A08.21	Soutien aux activités des structures agréées de transfert et de diffusion technologique		172	5 815 000	10 000 000	15 815 000
A08.22	Information et culture scientifique et technique		172	1 450 000	850 000	2 300 000
A08.23	Soutien aux opérations structurantes en recherche		172	13 491 000	12 705 000	26 196 000
A08.24	CEA CNRS INRIA INSERM		172	4 000 000	1 880 000	5 880 000
<b>A08.3</b>	<b>Gestion des milieux et des ressources</b>			2 944 000	1 514 000	4 458 000
A08.31	BRGM IFREMER INRA CEMAGREF IRD CIRAD		187	2 944 000	1 514 000	4 458 000
<b>A09.1</b>	<b>Investissement ferroviaire</b>			89 825 000	106 320 000	196 145 000
A09.11	Développement et régénération du réseau transport ferroviaire (voyageurs et fret)	226	203	89 825 000	106 320 000	196 145 000
<b>A09.5</b>	<b>Infrastructures portuaires maritimes</b>			10 175 000	10 175 000	20 350 000
A09.51	Infrastructures portuaires maritimes	226	203	10 175 000	10 175 000	20 350 000
<b>A12.1</b>	<b>Aménagement du territoire</b>			47 700 000	115 700 000	163 400 000
A12.11	Grands projets		112	26 500 000	60 000 000	86 500 000
A12.12	Volet territorial (crédits spécifiques - Y compris avenant Ile d'Yeu)		112 + 119	21 200 000	55 700 000	76 900 000
			DONT	112	20 300 000	20 300 000
			DONT crédits du ministère de l'Intérieur	119	900 000	900 000
<b>A13.2</b>	<b>Patrimoine</b>			14 000 000	6 600 000	20 600 000
A13.21	Rénovation de monuments historiques ou de sites patrimoniaux		175	14 000 000	6 600 000	20 600 000
<b>A13.3</b>	<b>Transmission des savoirs</b>			2 000 000	1 080 000	3 080 000
A13.31	Mise au standard international des établissements supérieurs d'art et d'architecture		224	2 000 000	1 080 000	3 080 000
<b>A14.1</b>	<b>Handicap et dépendance</b>			14 742 000	7 450 000	22 192 000
A14.11	Reconversion struct hosp. en étab pour p. âgées - adaptation struct spéc. pour pers. handicapées	157	157 ou CNSA	14 742 000	7 450 000	22 192 000
<b>A14.2</b>	<b>Santé publique et prévention</b>			2 935 000	9 660 000	12 595 000
A14.21	Actions de santé publique (PACA, PDL)		204	2 935 000	9 660 000	12 595 000
<b>A15.1</b>	<b>Sport</b>			1 600 000	1 770 000	3 370 000
A15.11	Projets sportifs		219 + CNDS	1 600 000	1 770 000	3 370 000
			DONT	219	600 000	600 000
			DONT	CNDS	1 000 000	1 000 000
<b>A16.1</b>	<b>Projets de tourisme</b>			2 500 000	4 500 000	7 000 000
A16.11	Observatoires, tourisme social et accompagnement des actions 'grands sites' et véloroutes		223	2 500 000	4 500 000	7 000 000
<b>TOTAL ANNEXE FINANCIERE CONTRACTUELLE</b>				<b>490 704 000</b>	<b>510 611 000</b>	<b>1 001 315 000</b>

## Annexe n°2 : Actions modifiées et projets nouveaux

### **Axe 1 : Economie de la connaissance, compétitivité, innovation et emploi**

L'Etat et la Région poursuivent l'action engagée dans le CPER en faveur de la modernisation, la réhabilitation, l'accueil et la vie des étudiants par la mise aux standards internationaux du patrimoine immobilier, pour développer l'attractivité des formations et favoriser leur ouverture internationale. Cette action s'accompagne d'un appui aux infrastructures de recherche en cohérence avec la dynamique des pôles de compétitivité et des filières économiques stratégiques pour le territoire régional.

Les dispositions qui suivent sont opérées dans le cadre de l'engagement global de chaque co-financier en respectant les équilibres territoriaux conclus dans le contrat initial.

Les évolutions constatées dans l'exécution des projets conduisent aux ajustements suivants, en accord avec les projets des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Le tableau récapitulatif fait apparaître les redéploiements financiers correspondants.

#### **A - Enseignement supérieur**

##### *Université de Nantes*

###### UFR de lettres

La seconde tranche de cette opération; d'un montant de 2,383 M€ financé entièrement par l'Etat a vocation à être intégrée dans le plan campus prometteur et ne sera donc pas réalisée dans le cadre du CPER.

Après ajustement le coût d'opération est de 3,617 M€.

###### UFR médecine et pharmacie

La livraison des locaux d'enseignement et de la bibliothèque universitaire « santé », est complétée par un programme d'équipements vidéo et de télé enseignement, pour un montant de 0,8 M€, financés par l'Etat.

Après ajustement le coût d'opération est de 21,0 M€.

##### *Université d'Angers*

###### SUMPPS Angers

Le projet d'aménagement des locaux, propriété de la ville d'Angers, ne sera pas réalisé dans le cadre du CPER.

###### CUFCO Angers

L'Université d'Angers prévoit d'implanter le centre universitaire de formation continue dans le cadre d'un projet immobilier ultérieur. Le projet ne sera donc pas réalisé dans le cadre du CPER.

###### ISTIA Angers

Une enveloppe supplémentaire de 0,5 M€ est affectée pour les aménagements supplémentaires rendus nécessaires par la réglementation urbaine. Après ajustement, le coût de l'opération est de 1,85 M€.

## *Université du Maine*

### UFR lettres et Maison des Sciences Humaines et Sociales

Prévues initialement comme des opérations séparées, ces projets sont fusionnés en une seule opération afin d'optimiser les conditions techniques et budgétaires de sa réalisation. Le coût global de ce projet est de 4,3 M€.

## **B - Développement de la recherche**

### *Grands équipements pluridisciplinaires*

#### Plateau de recherche SHS de Nantes

Ce projet, d'un coût de 2,5 M€, financé par l'Etat (0,625 M€) et la Région (1,875 M€) a vocation à être intégré et amélioré dans le plan campus prometteur et ne sera donc pas réalisé dans le cadre du CPER.

#### CEISAM & Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes (LPGN)

Le projet de construction du bâtiment CEISAM, destiné à l'accueil des laboratoires de chimie organique de l'université de Nantes est complété par l'adjonction de sorbonnes supplémentaires. Le niveau de réhabilitation du bâtiment du laboratoire de synthèse organique, destiné à accueillir le Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes (LPGN), est amélioré pour offrir aux équipes des chercheurs des conditions d'accueil de niveau international.

Après ajustement, le coût de l'opération est de 19,438 M€.

### *Sciences et techniques au service de l'environnement*

#### ETMPA

L'extension des locaux de Polytech Nantes, destinés à l'accueil du laboratoire Energie, Transports et moyens de propulsion alternatifs (ETMPA) nécessite l'acquisition d'une parcelle de terrain à Nantes métropole. Après ajustement, le coût de l'opération est de 4,4 M€.

#### IUT de Saint-Nazaire

L'opération d'extension immobilière de l'IUT de Saint-Nazaire concernera le laboratoire GEM du département de génie civil.

#### Logiciels libres

Le programme innovation multimédia est modifié pour tenir compte des nouveaux enjeux techniques et économiques de la filière des services de l'informatique. Le nouveau projet « logiciels libres » vise à répondre à ces exigences.

Après ajustement, le coût de l'opération est de 1,675 M€.

#### Logistique

Après abandon du projet initialement inscrit au CPER « Pôle d'innovation logistique », un nouveau projet « logistique » porté par l'Ecole des Mines de Nantes en partenariat avec l'Université de Nantes, sera engagé sur le site universitaire de Saint-Nazaire.

Après ajustement, le coût de l'opération est de 0,7 M€.

#### Institut de Recherche en Sciences et Techniques de la Ville (IRSTV)

L'IRSTV est une fédération de laboratoires de recherche sur les problématiques de

l'environnement urbain. Labellisé par le CNRS, ses travaux sont reconnus par le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. Les perspectives de croissance à moyen terme de l'institut conduisent à l'élaboration d'un nouveau projet de développement en lien avec la filière du génie civil et les différents acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement.

Cette opération sera mutualisée avec la construction des locaux R2PE à l'Ecole Centrale de Nantes, déjà inscrite au CPER.

Le financement complémentaire contractualisé est de 0,9 M€.

### SEMREV

Outil tourné vers le développement technologique de la filière des énergies marines renouvelables, la plateforme d'essai en mer pour la récupération de l'énergie des vagues (SEMREV), projet porté par l'Ecole Centrale de Nantes, nécessite l'équipement d'un câble électrique de transport relié au continent pour tester le couplage avec le réseau. La dépense supplémentaire est estimée à 3,6 M€.

Après ajustement, le coût de l'opération inscrite au CPER est de 8,6 M€.

### Salles de travaux dirigés et plateau technologique « bio-informatique »

La construction d'un nouvel amphithéâtre pour l'UFR de droit est remplacée par la construction de locaux de formation en travaux dirigés, à laquelle se joint la construction du plateau technologique « bio-informatique » prévu initialement, afin d'optimiser les conditions techniques et budgétaires de cette opération. Après ajustement, le coût de l'opération est de 3,5 M€.

### *Sciences de la vie et de la santé*

#### ONIRIS

Le projet de centre de recherche animal préclinique est complété par la construction d'une animalerie « centre de Boisbonne » et le renforcement de la radiothérapie pour un montant contractualisé de 1,070 M€. Après ajustement le coût de l'opération est de 5,570 M€. Des financements complémentaires seront mobilisés sur ce projet. Par ailleurs, la fusion des anciennes Ecole Nationale Vétérinaire et ENITIAA de Nantes dans le nouvel établissement ONIRIS entraîne un redimensionnement du projet de construction du laboratoire des sciences et techniques des aliments. Le coût du nouveau projet est de 2,75 M€.

#### IRIS 2 Montéclair

La réhabilitation du bâtiment Montéclair, propriété du CHU d'Angers, est remplacée par la construction d'un nouveau bâtiment de laboratoires « IRIS 2 » en appui de l'IHURIS, réalisé dans le cadre du précédent CPER. Le nouveau programme permettra de poursuivre la structuration des équipes présentes sur le site et de disposer d'une animalerie. Après ajustement, le coût de l'opération est de 8,25 M€.



## Tableau récapitulatif des ajustements financiers

Projets	Coût du projet modifié	Coût initial	Ajustement avenant	Etat	Région et autres collectivités	Autres financements
<b>Nantes</b>						
UFR lettres	3,617	6,000	- 2,383	- 2,383	0,000	0,000
Plateau SHS	0,000	2,500	- 2,500	- 0,625	- 1,875	0,000
UFR médecine-pharmacie (équipements)	21,000	22,500	- 1,500	- 1,500	0,000	0,000
logiciels libres EMN	1,675	2,500	- 0,825	0,600	-1,150	-0,275
CEISAM + planétologie	19,438	15,000	4,438	3,808	0,630	0,000
ETMPA (terrain)	4,400	4,000	0,400	0,000	0,400	0,000
ONIRIS Centre de recherche animale pré-clinique	5,570	4,500	1,070	0,600	0,195	0,275
ONIRIS laboratoire sciences des aliments	2,750	3,350	-0,600	- 0,600	0,000	0,000
R2PE +IRSTV - ECN	3,900	3,000	0,900	0,900	0,000	0,000
SEMREV ECN	8,600	5,000	3,600	0,000	2,700	0,900
Logistique (Nantes St Nazaire)	0,700	3,200	- 2,500	- 0,800	- 0,900	- 0,800
<b>Angers</b>						
SUMPPS	0,000	0,500	- 0,500	- 0,500	0,000	0,000
CUFCO	0,000	1,250	- 1,250	- 1,250	0,000	0,000
ISTIA	1,850	1,350	0,500	0,500	0,000	0,000
IRIS-2 "Montclair"	8,250	7,000	1,250	1,250	0,000	0,000
<b>Le Mans</b>						
Réhabilitation de l'UFR lettres et aménagement de la Maison des SHS	4,300	4,300	0,000	4,300	0,000	0,000
<b>Laval</b>						
Salles de travaux dirigés plateau recherche bio-informatique	3,500	3,500	0,000	1,250	1,750	0,500



## C – Appui aux pôles de compétitivité, aux dynamiques de filière et aux entreprises en mutation économique

### Programme « Dinamic Entreprises »

Plusieurs réflexions ont été menées afin d'accélérer la mobilisation du dispositif. Des groupes de travail Etat/Région sont mis en place pour faire évoluer les caractéristiques du dispositif avec les orientations suivantes :

- un enrichissement du dispositif avec de nouveaux volets : qualité, intelligence économique, appui aux chefs d'entreprise pour formaliser un plan de formation et plus généralement GPEC,
- un élargissement de la cible : inclusion de tous les secteurs incluant un « process » et une situation de concurrence,
- un accroissement de la force de frappe : appui sur les animateurs filières, appui sur les consultants ; accroissement des équipes d'animation et d'évaluation du dispositif,
- une meilleure promotion du dispositif.

### Soutien à l'agriculture

L'Etat et la Région souhaitent optimiser les interventions financières au profit de l'agriculture, au regard du constat de la mise en œuvre du CPER et de l'évolution des besoins.

Seuls les programmes d'actions modifiés figurent dans les tableaux ci-dessous. Les ajustements financiers s'effectuent dans le respect du cadre budgétaire initial. L'enveloppe de crédits FEADER affectée au POA sera réduite au prorata du financement apporté par la Région, afin d'être affectée si besoin au cofinancement d'autres actions.

#### **Filières de l'élevage (M€)**

Opération	Etat	Région
Plan de modernisation des bâtiments d'élevage	31,500	
Recherche et expérimentation		4,185
Pôles et dynamique de filières		7,500
Prime d'Orientation Agricole (IAA inférieures à 750 salariés)		6,500

Nota : en complément des engagements financiers de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme de développement rural hexagonal financé par le FEADER et du programme opérationnel FEDER (recherche, expérimentation et politique des pôles), sous réserve que les opérations répondent aux critères d'intervention des programmes.

### Filières végétales (M€)

Opération	Etat	Origine budgétaire	Région
Plan végétal environnement*	4,210	154	1,210
Prime d'Orientation Agricole (IAA inférieures à 750 salariés)			8,500

Nota : en complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme de développement rural hexagonal financé par le FEADER et du programme opérationnel FEDER (recherche, expérimentation et politique des pôles), sous réserve que les opérations répondent aux critères d'intervention des programmes.

\* Une nouvelle répartition des interventions, soit en termes de zonage, soit en termes de types d'investissements sera envisagée afin de permettre à l'Etat et à la Région de mobiliser les enveloppes prévues initialement.

### Agriculture biologique (M€)

Opération	Etat	Région
Agriculture biologique		11,000
<b>TOTAL</b>		<b>11,000</b>

Nota : en complément des engagements financiers de l'Etat (hors CPER) et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme de développement rural hexagonal financé par le FEADER sous réserve que les opérations répondent aux critères d'intervention du programme.

### Filière du cheval (M€)

Opération	Etat	Origine budgétaire	Région
Filière du cheval	1,260	154	8,000

Nota : en complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme de développement rural hexagonal financé par le FEADER sous réserve que les opérations répondent aux critères d'intervention du programme.

### Installation des jeunes agriculteurs et éleveurs (M€)

Opération	Etat	Origine budgétaire	Région
Stages de parrainage			4,500

Nota : en complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme de développement rural hexagonal financé par le FEADER, sous réserve que les opérations répondent aux critères d'intervention du programme.

### Aide au départ

Compte tenu de l'arrêt, fin 2008 du dispositif de préretraite agricole, 4 M€ de la ligne « aide au départ » sont redéployés sur le programme « modernisation des exploitations agricoles » (3,5 M€) et sur le plan végétal environnement (0,5 M€). Des crédits supplémentaires FEADER devront être mobilisés en complément des financements de l'Etat.

Opération	Etat	Origine budgétaire	Région
Aide au départ	6,105	154	

### Soutien aux filières de la pêche et de l'aquaculture marine

La répartition précisée dans le tableau figurant en annexe du CPER est modifiée comme suit (grisé) :

**Tableau récapitulatif des financements prévus, par action »**

Prog budgétaire	Ministère	Opérations	(a+b+c+d) montant total	(a) Etat	(b) Région	(c) Autres collectifs	(d) Autres financeurs
	IC 5	<b>Soutien aux filières de la pêche et de l'aquaculture marine</b>	<b>7,440</b>	<b>3,720</b>	<b>3,720</b>	<b>0,000</b>	
154	Agriculture	Secteur pêche	2,220	2,220			
154	Agriculture	Secteur aquaculture marine	1,500	1,500			
Région		Appui technique SMIDAP					
Région		Observatoire pêches et cultures marines du golfe de Gascogne	0,350		0,350		
Région		Aménagement des espaces de production et gestion des ressources					

### C – Appui aux pôles de compétitivité, aux dynamiques de filière et aux entreprises en mutation économique

### D – Accompagnement des mutations économiques et sécurisation des parcours professionnels

Le développement des emplois et des compétences des salariés est un enjeu fort tant pour le soutien à la compétitivité des entreprises que pour la sécurisation des parcours professionnels.

Afin de rendre plus lisible la mise en œuvre des outils mobilisés sur ces objectifs, les lignes d'intervention au titre de l'EDEC, la GPEC et l'ARACT sont fusionnées en une seule action « compétitivité des entreprises et continuité professionnelle »

Le tableau ci-dessous précise les engagements respectifs de l'Etat et de la Région, ces

ajustements financiers s'effectuant dans le respect du cadre budgétaire initial.

<b>Opération</b>	<b>Etat</b>	<b>Région</b>
GPEC – EDEC – ARACT : compétitivité des entreprises et continuité professionnelle	7,492	4,894
Aide aux licenciés économiques		3,270
<b>TOTAL</b>	<b>7,492</b>	<b>8,164</b>

## Axe 2 : Environnement et développement durable

Les paragraphes suivants sont modifiés comme suit :

### **A. Préservation de la biodiversité**

#### *Programme d'actions*

La phrase ci-dessous est supprimée :

*« Les crédits apportés par l'Etat pour ces actions ont pour origine le programme budgétaire n°153 "Gestion des milieux et biodiversité". »*

#### **1. Soutien des réserves naturelles**

L'Etat en région poursuivra sa politique de soutien à la gestion des réserves naturelles nationales (RNN) en ciblant son aide sur la seule réserve naturelle nationale de Müllembourg. La réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon-sur-Mer est financée dans le cadre du plan interrégional Marais Poitevin (PITE). Les autres réserves naturelles nationales sont éligibles à des financements non contractualisés.

#### **4. Développement de la connaissance du milieu marin**

L'Etat soutiendra le lancement et la mise en œuvre de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) - mer qui consistera dans un premier temps en un important travail d'acquisition de connaissances sur le milieu marin.

### **B. Préservation de l'eau**

#### **Enjeux**

L'eau est un élément stratégique du développement durable dans la région des Pays de la Loire.

La reconquête de la qualité hydrobiologique et morphologique des cours d'eau ligériens ainsi que la préservation des grandes zones humides littorales et fluviales constituent la réponse à l'objectif de « bon état des eaux » fixé par la Directive cadre sur l'eau, la loi sur l'eau et milieux aquatiques de 2006, et traduit dans le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) du bassin Loire-Bretagne 2010-2015 approuvé en novembre 2009. Les lois Grenelle 1 et 2 ont fixé de plus d'ici 2012 des objectifs ambitieux en matière de protection de l'aire d'alimentation des 500 captages les plus menacés par les pollutions diffuses dont 35 en Pays de la Loire ainsi que la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques par la création notamment de la trame bleue.

Par ailleurs, la gestion quantitative de l'eau en période d'étiage reste une préoccupation majeure dans la région, en particulier sur la frange littoral et dans les secteurs alimentés par des nappes souterraines réservées en priorité à l'eau potable, ou faisant l'objet d'une répartition équilibrée de la ressource. Cette situation nécessite l'établissement de stratégies portant à la fois sur la maîtrise des prélèvements par des économies d'eau et sur des interventions concourant à la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

L'ensemble de ces enjeux et les programmes d'actions qui en découlent sont menés de façon cohérente à l'échelle de bassins versants dans le cadre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) dont la mise en œuvre se poursuit sur l'ensemble du territoire

régional.

Dans les territoires de SAGE approuvés, les outils contractuels de la Région et de l'agence de l'eau Loire Bretagne – représentant l'Etat dans cette partie eau du contrat - (respectivement les contrats régionaux de bassins versants (CRBV) et les contrats territoriaux multi thématiques ou contrats territoriaux des milieux aquatiques) permettent l'engagement technique et financier des opérations prioritaires du CPER avec les maîtres d'ouvrages locaux.

Sur les territoires où les SAGE ne sont pas encore approuvés, la Région accompagne l'animation des structures porteuses, les documents de communication et les études d'élaboration des documents des futurs SAGE et soutient, à titre transitoire, des actions de restauration des écosystèmes aquatiques.

### ***Programme d'actions***

- poursuivre et renforcer les études, expertises et diagnostics réalisés dans le cadre des SAGE (schémas d'aménagement et de gestion de l'eau) et des politiques de BV ; soutenir les programmes d'actions développées dans les SAGE approuvés ou en cours d'approbation.

#### **1. Poursuite et renforcement des études, expertises et diagnostics dans le cadre des SAGE, soutien des programmes d'actions de bassins versants dans les SAGE approuvés ou en cours d'approbation**

L'Etat (Agence de l'Eau Loire Bretagne) soutient dans le cadre de sa démarche de contrat territorial les programmes d'actions visant à la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, qu'ils se situent dans un SAGE approuvé ou en préparation. Les actions prises en compte portent sur les études (diagnostic, délimitation du périmètre, élaboration du contrat, ...), les actions et l'appui aux maîtres d'ouvrages en termes de travaux et d'actions d'animation, d'évaluation et de communication.

Le paragraphe « *Le soutien au fonctionnement de la cellule régionale d'étude de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires (CREPEPP) sera également inclus dans ce programme.* » est supprimé.

#### **2. Restauration des rivières et du fonctionnement hydroécologique des zones humides**

A cet effet, l'agence de l'eau soutiendra ces actions, qu'elles soient ou non dans des SAGE approuvés, via les contrats territoriaux. L'agence de l'eau apporte également son concours aux opérations d'aménagement ou d'effacement des obstacles à l'écoulement, identifiés au titre de la « trame bleue » (Grenelle de l'environnement) hors contrat territorial « milieux aquatiques » avec un objectif de remise en état des continuités écologiques.

La Région accompagnera, hors SAGE approuvés, les programmes de restauration de rivières ou de zones humides à l'échelle de bassins versants.

## Modification du tableau Préservation de l'eau (M€)

Opération	Etat (Agence de l'eau)	Région
Contrats régionaux de bassins versants (SAGE approuvés)		13,850
Restauration des zones humides et des rivières (contrat <i>territorial</i> pour l'agence de l'eau)	18,200	1,500

### Explication des modifications du tableau n°26 initial :

L'Etat (Agence de l'eau) propose, conformément à son outil de financement intitulé « contrat territorial », de regrouper l'ensemble des actions relatives à la restauration des zones humides et des rivières ainsi que les dépenses d'animation qui leurs sont associées.

La Région finance la mise en œuvre des SAGE via les contrats régionaux de bassins versants, outil permettant d'avoir une vision globale à une échelle cohérente. Ces contrats régionaux de bassins versants couvrent désormais plus de 45 % du territoire régional, la Région souhaite remobiliser 3 millions d'euros prévus initialement pour des actions ponctuelles de restaurations de zones humides et de rivières, pour les réaffecter au financement des Contrats régionaux de bassins versants.

## C. Energie et éco-développement

Le paragraphe relatif aux enjeux reste identique. Les parties suivantes sont modifiées comme suit :

### *Programme d'actions*

Le programme d'action, précisé dans une convention cadre 2007 – 2013, annexée au présent contrat, comprend quatre axes stratégiques, présentés ci-après.

Les crédits mis en place de l'Etat sont mis en place par l'ADEME pour ces actions.

#### 1. Etudes, conseils et animation

Il s'agit, d'une part, de la mise en œuvre d'actions d'étude, d'évaluation, de communication permettant d'orienter les politiques publiques en matière de changement climatique et d'énergie, d'autre part, de structurer et conforter les réseaux de sensibilisation, de conseil et de formation mis à la disposition des différentes cibles. Il s'agit enfin pour l'ADEME de soutenir la mobilisation territoriale en vue de l'élaboration de plans climat territoriaux volontaires.

#### 2. Performance énergétique

Vecteur essentiel du programme, il se déclinera en actions d'aide à la décision et en soutien à des opérations exemplaires et innovantes dans différents domaines : les bâtiments neufs et existants, l'urbanisme, l'aménagement, les transports et déplacements, l'agriculture, le secteur marchand. Ces mesures seront adaptées aux différents acteurs.

#### 3. Les énergies renouvelables

Il s'agit d'orienter l'action vers l'énergie renouvelable la plus adaptée en fonction du projet. Il s'agit de soutenir les actions d'aide à la décision et les opérations exemplaires visant la production de chaleur, qu'il s'agisse de solaire thermique, ou de biomasse.



#### 4. Eco développement

Ce volet du contrat vise à soutenir le développement des modes de production et des modes de consommation éco-responsables.

##### Modification du tableau Energie et éco-développement (M€)

Opération	Etat (ADEME)	Région
Etudes, conseil, animation	6,500	2,000
Performance énergétique	10,000	9,800
Energies renouvelables	6,000	11,800
<b>Sous total</b>	<b>22,500</b>	<b>23,600</b>
Eco-développement	2,500	1,400

##### Explication des modifications du tableau n°27 initial:

L'Etat (ADEME) propose, à budget constant, de réduire l'enveloppe dédiée aux énergies renouvelables, aidées par ailleurs via le nouveau fonds chaleur créé par le Grenelle environnement, et en compensation de majorer l'enveloppe dédiée aux études, conseil et animation, notamment pour l'élaboration de plans climat territoriaux volontaires.

Afin de tenir compte des consommations actuelles du contrat de Projets Etat Région, la Région souhaite diminuer sa contribution à la performance énergétique de 1,2 millions pour pouvoir encore financer des opérations liées aux énergies renouvelables par un rajout de 0,8 millions. De la même manière, un rajout de 0,4 millions permettra de financer les études, conseils et animation jusqu'à la fin du Contrat de Projets.

### Axe 3 : Accessibilité et transports

⇒ *Bilan des opérations donnant lieu à ajustements*

#### **A. Transport ferroviaire**

Les crédits non engagés s'élèvent à **44,961 M€**, répartis comme suit :

1. **Electrification Nantes/La Roche-sur-Yon/Les Sables-d'Olonne :**

L'opération est achevée. Le solde de crédits à réaffecter s'élève à 2,239 M€ (Etat, Région, RFF, Conseil général de la Vendée).

2. **Renforcement de la capacité de la ligne Angers/Nantes :**

A ce jour, une seule convention engagée à hauteur de 1,92 M€. Le solde de la ligne s'élève à 26,080 M€.

3. **Augmentation de la capacité de la gare de Nantes :**

L'aménagement des quais voies 52 et 53 ainsi que la voie d'évitement de Chantenay ont été réalisés ou sont en cours. 6,396 M€ restent disponibles.

4. **Desserte par moyen de transport collectif de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes :**

3,69 M€ Etat et Région ont été engagés sur la double voie Babinière / la Chapelle-sur-Erdre en lien avec le projet de réouverture au trafic voyageurs de la ligne Nantes-Châteaubriant ; 1,31 M€ (part Etat et Région) restent à engager.

5. **Fontenay-le-Comte/Niort :**

A ce jour, aucune dépense liée à cette opération n'a été engagée dans le cadre du Contrat de projets. Une étude d'avant-projet, financée en 2006 - 2007 par la Région des Pays de la Loire, n'a pas conclu à un potentiel de clientèle suffisant à court terme pour justifier les investissements conséquents nécessaires à cette réouverture de ligne. En conséquence, un reliquat de crédits de 4,332 M€ peut être redéployé.

6. **Etudes prospectives et acquisitions foncières :**

3,200 M€ (Etat et Région) restent à engager.

7. **Transfert des installations ferroviaires de Nantes Etat au Grand Blottereau :**

1,404 M€ (part Etat) restent à engager.

## **B. Port de Nantes – Saint-Nazaire**

Le projet stratégique du Grand port maritime de Nantes – Saint-Nazaire (GPMNSN) adopté par le Conseil de surveillance du 12 juin 2009 a redéfini les axes de développement économique et de développement spatial du port. Le projet d'extension sur le site de Donges-est a ainsi été abandonné au profit d'un projet d'extension plus en aval, correspondant aux trafics attendus, notamment des navires porte-conteneurs, nécessitant des tirants d'eau et un tirant d'air sous le pont de St Nazaire plus importants. Le montant à redéployer s'élève à 35 M€, dont 7 M€ pour l'Etat et 7 M€ pour la Région.

### **⇒ Programme d'actions modifiées**

S'agissant des crédits de l'Etat, l'ensemble de ces opérations est financé sur le programme budgétaire n°203 "Infrastructures et services de transports".

## **A. Transport ferroviaire**

### **Renforcement de la capacité de la ligne Angers-Nantes :**

A l'issue des études conduites depuis 2007, il s'avère que l'enveloppe ne pourra pas être consommée comme prévu puisque seule l'opération de modernisation de la signalisation entre Nantes et Ancenis (2,500 M€) et la création d'un quai central à Ancenis (12 M€) peuvent être engagées d'ici la fin du Contrat de projets.

Compte tenu des enjeux de fiabilisation qui s'attachent à cet axe, le périmètre de l'opération est élargi sur la totalité de l'axe structurant (à l'ouest de Nantes et à l'est d'Angers) afin de conduire des études et travaux en gare d'Angers (bifurcation Saumur/Le Mans) et également des études et travaux en direction de Redon et St Nazaire (signalisation et terminus technique de Savenay en lien avec l'aménagement du PEM) pour un montant global de 10,580 M€.

Le montant de la ligne est porté à 27 M€. L'Etat porte sa participation à 10,800 M€, la Région Pays de la Loire à 10,800 M€ et les autres financeurs à 5,400 M€.

### **Augmentation de la capacité de la gare de Nantes :**

Deux opérations inscrites initialement restent à finaliser pour réduire significativement les contraintes d'exploitation de la gare de Nantes :

- la séparation des flux, d'une part vers le sud de la Loire (en direction de Sainte-Pazanne/Saint-Gilles-Croix-de-Vie/Pornic et Vertou/La Roche-sur-Yon/Les Sables-d'Olonne) dont les travaux sont réalisables à l'échéance du contrat ;
- et d'autre part, vers l'est (Angers-Paris/Tours). La définition de cette dernière opération nécessite au préalable d'avoir un éclairage plus précis des conditions du transfert des activités de Nantes Etat au Grand Blottereau et de son impact sur l'organisation du site.

Compte tenu des opérations déjà engagées depuis 2007 et des travaux pouvant être engagés d'ici la fin du Contrat de projets, le montant de la ligne est porté à 24,100 M€ aux conditions de réalisation (dont 10 M€ pour la séparation des flux vers le sud Loire). L'Etat s'engage à hauteur de 9,210 M€, la Région Pays de la Loire à hauteur de 8,370 M€, Nantes Métropole à hauteur de 0,500 M€ et les autres financeurs à hauteur de 6,520 M€.

#### **Réouverture au trafic de voyageurs de la ligne Nantes-Châteaubriant :**

Dans le cadre de la convention de financement de la phase réalisation, signée le 18 juin 2009 par l'ensemble des partenaires, il a été convenu de financer la double voie située entre Babinière et la Chapelle-sur-Erdre à hauteur de 3,690 M€, l'Etat à hauteur de 1,845 M€ et la Région à hauteur de 1,845 M€, par utilisation de la ligne « desserte en transports collectifs de NDDL ».

#### **Transfert des installations ferroviaires de Nantes Etat au Grand-Blottereau :**

Le transfert des installations ferroviaires de Nantes Etat au Grand Blottereau doit permettre de libérer le foncier nécessaire aux projets urbains de l'île de Nantes.

Des premières études pré opérationnelles ont été réalisées sous maîtrise d'ouvrage de RFF.

Ces études ont permis de préciser les éléments de programme des installations à reconstituer sur le site du Grand Blottereau, de même que le coût lié à ce transfert. Ces études ont également identifié la nature et le coût des études complémentaires à réaliser.

Évaluées à environ 3 200 000 €, et bénéficiant d'une subvention de l'Etat (à hauteur de 30%) et de la Région notamment, elles seront engagées d'ici la fin du Contrat de projets.

L'Etat s'engage au total à hauteur de 1,056 M€.

#### **Études prospectives et acquisitions foncières :**

En anticipation de la suite du contrat de projets, de nouvelles études seront réalisées, en particulier :

- des études concernant l'axe Caen – Le Mans – Tours, financées dans le cadre des Contrats de projets Basse-Normandie et Pays de la Loire, et qui permettront de définir les fonctionnalités souhaitées par les partenaires en matière de développement de l'axe (voyageurs et marchandises) et d'en déduire les aménagements nécessaires pour atteindre ces objectifs de développement ;
- des premières études exploratoires concernant le barreau est – Ouest mentionné dans le Grenelle de l'Environnement, et qui doit permettre d'améliorer les relations entre la façade atlantique et l'Est de la France ;
- diverses études, avec en particulier la réalisation d'un audit d'infrastructures du réseau ferré ligérien ainsi que la réalisation de Schémas directeurs des gares de Nantes et Angers.

L'Etat s'engage à hauteur de 1,935 M€, la Région à hauteur de 1,935 M€, des financements complémentaires seront recherchés auprès des autres partenaires.

## L'amélioration de Nantes – Bordeaux

Dans la continuité de l'électrification de Nantes – La Roche-sur-Yon, opération inscrite au Contrat de projets, les partenaires ont décidé de poursuivre l'amélioration de la ligne Nantes – Bordeaux. Cette amélioration passe notamment par :

- l'amélioration de la signalisation entre Clisson et Montaigu, évaluée à 2,800 M€ ;
- la réalisation des études en vue d'aménager un terminus technique à Clisson, permettant ainsi la mise en place de dessertes périurbaines entre Nantes et Clisson (1 M€) ;
- la poursuite des études de modernisation de l'axe entre La Roche et Marans (en termes de signalisation, de voie, ...), dans la continuité des études de fonctionnalités en cours (0,550 M€).

Le montant de la ligne est identifié à hauteur de 4,350 M€, l'Etat s'engage à hauteur de 1,762 M€ et la Région à hauteur de 1,890 M€.

## **B. Port de Nantes – Saint-Nazaire**

Le développement du trafic conteneurisé, réalisé avec des navires de plus grand tonnage et de plus grande longueur nécessite d'améliorer à court terme les conditions techniques d'accueil des grands navires porte-conteneurs (longueur de 300 à 350 m).

L'allongement de 350 m du poste 4 du terminal conteneur existant permettra d'offrir un linéaire total de 600 m rectilignes, capable de recevoir simultanément deux grands navires.

Cette opération constitue une première phase de développement du terminal conforme aux fonctionnalités visées sur le long terme dans le projet stratégique.

La construction du nouveau linéaire de quai de 350 m est évaluée à 40 M€. Elle représente une tranche fonctionnelle de l'opération globale estimée à 70 M€.

Les parts Etat et Région sur cette opération sont de 7 M€ chacune, inchangées par rapport au contrat initial.

Transport ferroviaire (M€)

	Opération	Coût	Valeur de référence	Etat	Région	Autres partenaires	Observations
1	Nantes – La Roche – Les Sables : électrification (report sur un montant total de 105 M€)	70,300		18,612	23,433	28,255	Opération terminée, à solder définitivement
2	Axe Le Mans – Angers – Nantes – Savenay – Saint-Nazaire / Redon	27,000	CE REA	10,800	10,800	5,4	Angers-Loire -Métropole sollicitée en sus du financement inscrit
3	Augmentation de la capacité de la gare de Nantes	24,100	CE REA	9,210	8,370	6,520	Nantes-Métropole et le CG 44 sollicités en sus du financement inscrit
4	Nantes – Châteaubriant : réouverture de la ligne (y compris la double voie)	147,490	CE Juin 2005	36,795	41,938	68,757	
5	Desserte en transports collectifs de Notre Dame des Landes : études, foncier et premiers travaux	6,310		0,655	0,655	5,00	
6	Interface tram-train	14,300		1,000	0,899	à déterminer	
7	Nantes-Sainte Pazanne-Pornic/Saint Gilles-Croix de Vie : amélioration de la ligne (1 <sup>ère</sup> phase)	51,000	CE réa.	8,000	16,400	26,60	
8	Fontenay le Comte-Niort : réouverture au trafic de voyageurs	0					Opération annulée
9	Transfert Nantes-Etat au Grand-Blottereau : études et travaux	5,000		1,056	à déterminer	à déterminer	La Région a financé les études pré opérationnelles à hauteur de 28 500€.
10	Provision pour la réalisation d'études, d'acquisitions foncières et de travaux, notamment sur : La Roche/Yon-Bordeaux, liaison rapide Angers-Laval-Rennes, liaison ferroviaire Nantes-Rennes, le barreau est/ouest inscrit au SNIT, SD de la gare de Nantes, SD de la gare d'Angers, audit des lignes secondaires...	à déterminer		1,935	1,935	à déterminer	Des financements complémentaires seront recherchés auprès des différents partenaires
11	Amélioration de l'axe Nantes Bordeaux	4,350	CE 01/2010	1,762	1,890	à déterminer	Le CG 44 et le CG 85 sollicités ; leur participation conditionne l'opération
	<b>TOTAL</b>			<b>89,825</b>	<b>106,320</b>		

**Transport maritime (M€)**

	Opérations	Coût	Valeur de référence	Etat (226)	Région	Autres partenaires	Observations
12	Terminal agro-alimentaire : allongement de 90m, mise à niveau du poste n°1	8,200		2,050	2,050	4,100	
13	1 <sup>ère</sup> phase de construction d'un terminal à conteneurs de dimension européenne	40		7	7	26	
14	Réseau ferré portuaire	3,500		0,875	0,875	1,750	
15	Terminal multi-vracs : adaptation du poste à liquides	1,000		0,250	0,250	0,500	
	<b>TOTAL</b>	<b>52,700</b>		<b>10,175</b>	<b>10,175</b>	<b>32,35</b>	

Nota : CE signifie "conditions économiques", référence prise pour l'évaluation du coût affiché ; CE réa. : "conditions économiques de réalisation"



## **Axe 4 : Développement territorial et cohésion sociale**

### **1. Développement des fonctions métropolitaines et de l'attractivité des agglomérations Consolidation du pôle d'excellence sportive et économique de l'agglomération du Mans**

L'opération « **campus technologique** », citée dans le CPER, comprend deux volets distincts :

- l'acquisition et la réindustrialisation progressive de l'ancien « campus technology » du site Philips ;
- l'aménagement du pôle tertiaire destiné notamment à accueillir près de la gare sud des entreprises de recherche & développement issues pour certaines du groupe Philips.

Le premier volet a bien été engagé avec l'acquisition en 2009 par Le Mans Métropole de l'ancien site industriel du groupe Philips. Le programme d'aménagement a bénéficié d'un soutien exceptionnel de l'Etat au titre de la section générale du FNADT, non cumulable avec les crédits prévus dans la convention cadre territoriale CPER de Le Mans Métropole signée le 15 juillet 2008.

Concernant le second volet, les travaux programmés dans le cadre du rachat de l'ancien CHS (centre hospitalier spécialisé) restent à définir sous la forme d'un projet global d'aménagement qui doit tenir compte des contraintes liées au site (libération progressive du foncier, problématique du devenir de la partie classée de l'ex CHS...). Le calendrier prévisionnel de ces travaux ne permet pas d'envisager leur programmation durant la durée du CPER.

Ce projet est ainsi remplacé par « **les études de création d'une seconde ligne de tramway et d'un bus à haut niveau de services (BHNS)** ».

L'essor économique de l'agglomération mancelle est une priorité partagée. Le développement d'un réseau de transport collectif, entamé avec la première ligne de tramway en 2007, contribue à la cohésion urbaine de l'agglomération nécessaire à son développement.

Avec le projet, retenu par l'Etat dans le programme transports collectifs urbains des investissements d'avenir, de construction de la ligne B du tramway et le projet de bus à haut niveau de service (BHNS), qui reliera les quartiers Chaoué et Perrières au réseau structurant, tous les quartiers d'interventions de la politique de la ville disposeront ainsi d'une desserte de qualité renforçant la cohérence des politiques de déplacement et d'aménagement en lien avec le renouvellement urbain de l'agglomération.

L'Etat s'engage à hauteur de 1,8 M€ pour contribuer aux études à conduire sur ce projet. La ligne « Le Mans Métropole » n'est ainsi pas modifiée dans le tableau n°30 du CPER.

### **2. Accompagnement des projets de territoire spécifiques - valorisation du patrimoine culturel du Val-de-Loire**

#### **Poursuite de la restauration du château de Saumur et rénovation du musée**

Trois programmes (1/ Pont dormant, 2/ Escalier d'honneur, 3/ Diagnostic remparts bastionnés) du volet « monument historique » (18 M€) ont été réalisés. Les trois derniers (travaux des

remparts, étude archéologique du châtelet et études et travaux de consolidation du reste du château) sont programmées sur la période 2011-2013.

En ce qui concerne le volet muséographique, estimé à 7 M€, la redéfinition du projet scientifique et culturel ne permet pas la programmation de ce projet dans le calendrier du CPER.

Le libellé de l'opération est donc modifié comme suit : « *Poursuite de la restauration du château de Saumur* ».

Le plan de financement est modifié (cf. tableau n°32 modifié ci-après).

### Eglise Saint-Pierre - Saumur

La ville de Saumur a engagé parallèlement un important travail de restauration de l'église Saint-Pierre, dont l'implantation à proximité immédiate du château et son importance dans l'ensemble architectural historique du saumurois participe au classement du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Sa situation est préoccupante, suite aux désordres très importants survenus en début de chantier de restauration de la façade occidentale, et de l'urgence à intervenir compte tenu du risque d'effondrement dans un secteur urbain historique très dense.

Le coût d'objectif des travaux de restauration de l'église Saint-Pierre est évalué à 7,0 M€. La participation de l'Etat sera de 3,5 M€, celle de la Région de 1,75 M€:

Cette opération est donc nouvellement inscrite dans le Contrat de projets selon le plan de financement inscrit dans le tableau n°32 modifié ci-après.

#### Accompagnement des projets de territoire spécifiques (M€)

Opération	Coût	Etat	BOP	Région	Département 49	Ville de Saumur
- château de Saumur	11,00	4,50	175	1,85	4,65	
- église Saint-Pierre	7,00	3,50	175	1,75	1,40	0,35
<b>TOTAL</b>	<b>18,000</b>	<b>8,000</b>		<b>3,60</b>		